

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
CCAS
MAIRIE DE CHARNÈCLES
260, CHEMIN DE L'ÉGLISE
38140 CHARNÈCLES
Tél. 04.76.91.07.29
e-mail : accueil@ville-charnecles.fr

Charnècles

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS DE LA COMMUNE DE CHARNECLES
SÉANCE DU 19/02/2026 - Délibération N°2026-007

Nombre d'élus : 10	Présents : 8	L'an deux mil vingt-six, le 19 février à dix-huit heures trente, l'assemblée dûment convoquée, s'est réunie à la salle du conseil, sous la présidence de madame Nadine REUX, présidente du CCAS de Charnècles.
Absents : 2	Procurations : 2	
Date de convocation : 13/02/2026		

Étaient présents : REUX Nadine, LABBÉ Christine, FAISST Séverine, ROBIN Marie-Christine, SPINA Hélène, BLANCHET Anne-Marie, RÉALE Jacqueline, RICHARD Bertrand.

Ont donné pouvoir : BONNET Sylviane à LABBÉ Christine, BERTIER Denis à FAISST Séverine

Absents : BONNET Sylviane (a donné pouvoir), BERTIER Denis (a donné pouvoir)

Secrétaire de séance : Marie-Christine ROBIN a été désignée secrétaire de séance.

Madame la Présidente constate que le quorum est atteint et que le conseil d'administration peut délibérer valablement.

**DÉLIBÉRATION 2026-007 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CENTRE DE LOISIRS ASSOCIATIF
« LES PETITS POTES »**

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29 ;

VU la demande de subvention exceptionnelle formulée par courrier du 05/12/2025 par l'association « Les Petits Potes » ;

VU le Débat d'Orientaion Budgétaire (DOB) de l'association « Les Petits Potes » en date du 18 décembre 2025, au cours duquel a été actée à l'unanimité la nécessité d'un appui financier exceptionnel des communes partenaires afin d'assurer l'équilibre budgétaire de l'association ;

CONSIDÉRANT que l'association « Les Petits Potes » assure un service d'intérêt local essentiel à destination des familles du territoire communal ;

CONSIDÉRANT que cette aide financière exceptionnelle vise à garantir la continuité et la qualité du service rendu ainsi que l'accompagnement des familles bénéficiaires ;



CONSIDÉRANT que cette demande est formulée auprès de l'ensemble des cinq communes partenaires, conformément aux décisions prises lors du DOB précité ;

CONSIDÉRANT l'intérêt communal à soutenir les actions menées par l'association ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ par « 10 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention »,

DÉCIDE d'attribuer à l'association « Les Petits Potes » une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € (mille euros) ;

PRÉCISE que cette subvention exceptionnelle sera versée en une seule fois, au plus tard avant la fin du mois de mars 2026 ;

PRÉCISE que la dépense correspondante est prévue au budget 2026 ;

AUTORISE madame la présidente à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme,

Fait à Charnècles, le 19/02/2026.

La présidente,
Nadine REUX

